



Sainte Marie la Mer

un Village à la plage

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
DE LANGUEDOC ROUSSILLON

08 DEC. 2015
1567603

COURRIER ARRIVÉE

Sainte Marie, le 03/12/2015

**Chambre Régionale des comptes du
Languedoc Roussillon
500, avenue des États du Languedoc
CS 70755
34064 MONTPELLIER Cedex**

Nos réf : PR/MFR/EJ/MNG

Recommandé avec A.R.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli la réponse écrite de la commune de Sainte Marie la Mer au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Maire,



Pierre ROIG



REPONSE DE LA COMMUNE AU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

SAINTE MARIE LA MER a la particularité d'être une commune à vocation touristique, qui a conservé une forte dimension rurale. Au 1^{er} janvier 2015, on comptait 4 750 habitants, pour une population DGF (qui tient compte des résidences secondaires) de 7 213 habitants. « Oubliée » par la mission Racine, elle possède désormais l'avantage de présenter une urbanisation à taille humaine et de cultiver en ce sens une certaine qualité de vie.

La commune a cependant des obligations fortes relatives à l'accueil des touristes et visiteurs, sans forcément avoir en retour des rentrées financières importantes liées à l'activité touristique.

Pendant de nombreuses années, les finances communales ont donc reposé sur l'accroissement de l'enveloppe urbaine et de l'assiette d'imposition, comme bon nombre de communes péri-urbaines. Les taux d'imposition demeuraient ainsi particulièrement bas en comparaison des communes de la même strate de population.

L'adoption du Plan de Prévention du Risque Inondation en 2004 a mis fin à cette logique en gelant la majeure partie des terrains constructibles.

La commune a toutefois conservé un potentiel d'accueil important grâce aux nombreuses résidences secondaires, qu'elles soient héritages de la cabanisation ou résidences de tourisme. C'est ainsi que la population n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années sur le secteur de la plage, au sein de l'enveloppe urbaine.

Dans ce contexte, de nouveaux besoins se sont faits jour, principalement en termes de proximité. C'est pourquoi la mairie annexe et le service propreté de proximité plage ont été créés.

Face à cette augmentation logique des charges de personnel, les recettes n'ont quant à elles pas connu de croissance sensible. Le levier des taux d'imposition, actionné sur des bases historiquement basses, n'a effectivement pas donné dans un premier temps les résultats escomptés.

De plus, une série de décisions prises par l'Etat est venue saper un peu plus ce fragile équilibre : baisse de la DGF, pénalités dues au titre du manque de logements sociaux, mise en place des rythmes scolaires, reclassement indiciaire des employés communaux de catégorie C.

L'équipe municipale a donc souhaité sans attendre, prendre des mesures afin de répondre concrètement à cette problématique financière.

Ainsi, la première partie apportera des éléments de réponse quant à la section de fonctionnement et la seconde partie quant à la section d'investissement. Une troisième partie sera consacrée à la gestion des ressources humaines. Enfin, la conclusion traitera des recommandations formulées par les magistrats.

I- La section de fonctionnement

A- Les recettes

La Chambre Régionale des Comptes relève une forte croissance des produits de gestion sur la période étudiée (+5.2% en moyenne).

Il faut en premier lieu remarquer que cette hausse est principalement due au remboursement par le camping municipal du personnel mis à disposition, soit près de 400 000 € en 2014. Cette somme constitue cependant une opération blanche puisqu'elle apparaît également en dépenses au chapitre 12 (charges de personnel).

Face au peu de dynamisme des bases d'imposition, la commune a de plus été dans l'obligation d'agir sur les taux des taxes locales afin de rattraper un retard historique.

Cela s'avère insuffisant et un travail sur les bases va être lancé via la mise en place d'un atelier fiscal.

La commune souhaite faire remarquer que le plus gros défi des années à venir concernant les recettes de fonctionnement, sera la très forte baisse des dotations de l'Etat. En effet et selon une estimation de l'Association des Maires de France, la DGF baissera de 323 867 € entre 2014 et 2017. Sur ce dernier point, malheureusement, elle ne dispose d'aucune marge de manœuvre.

B- Les dépenses

Les charges de personnel seront traitées dans la troisième partie.

- 1) Les charges à caractère général, soit l'ensemble des dépenses qui permettent de faire fonctionner les services communaux (fluides, matériaux, achats divers,...), présentent une réelle maîtrise, puisque leur évolution annuelle moyenne sur la période contrôlée est de 1,8%. Elles font l'objet d'un suivi infra annuel régulier. Les fournisseurs sont mis en concurrence pour la recherche du meilleur rapport qualité-prix. Les dépenses les plus importantes font l'objet d'arbitrages selon leur priorité. Par ailleurs, l'accroissement de la population a entraîné la création d'une crèche intercommunale, ce qui génère une charge nouvelle pour la commune

- 2) Les subventions

La commune a mis en place depuis plusieurs années un processus de traitement des demandes de subventions. Celui-ci est perfectible, aussi bien sur la forme que sur son suivi. Notons que le montant annuel moyen des subventions versées aux associations reste modeste, soit 1 647 €.

II- La section d'investissement

A- « une politique d'investissement prudente »

Si sur l'ensemble de la période, la commune a effectivement emprunté plus que son besoin de financement, c'est en grande partie pour supprimer des emprunts inscrits au fil des années et non réalisés. Certaines opérations ont donc été portées par de l'autofinancement alors que dans un même temps la trésorerie en pâtissait.

La Commune a réalisé un effort substantiel, sur peu d'exercices, en ce sens afin de régulariser cette situation. Désormais, l'emprunt inscrit au budget primitif correspond à des dépenses qui seront engagées dans l'année. Si, par exception, un solde d'emprunt apparaît en fin d'exercice, il est supprimé dans la Décision Modificative de fin d'année.

La stratégie d'investissement n'est pas formalisée mais les outils existent et se fondent sur le programme électoral et sur le séminaire annuel des élus, en lien avec la courbe de la dette.

La Commune estime que cette « prudence » est un signe de bonne gestion, tout comme l'est la gestion du patrimoine immobilier (achats-ventes). Il n'est pas dans la vocation d'une collectivité de conserver des immeubles qui ne lui sont d'aucune utilité. Leur vente abonde donc à bon escient les recettes, pour des investissements en faveur de l'intérêt général.

B- L'évolution de la dette

Comme le rapport l'indique lui-même, la politique d'investissement a été prudente. Ainsi, si l'endettement s'accroît, cela demeure dans la limite du remplacement d'un emprunt échu par un autre emprunt présentant une annuité à peu près égale, voire légèrement supérieure.

Il serait de plus souhaitable de ne pas intégrer à la dette de la commune, la dette du camping ou du moins faudrait-il la dissocier en termes de présentation. A notre sens, la présentation choisie dans le rapport tend à fausser la vision globale de l'endettement alors que le camping s'autofinance totalement, ce qui inclut le remboursement de ses emprunts. Il faut également préciser que les investissements réalisés par le camping sont en majorité productifs, c'est-à-dire qu'ils participent à l'augmentation de son chiffre d'affaires.

Notons au passage la grande confiance que nous témoignent les établissements bancaires qui nous accordent facilement des emprunts, ainsi que l'absence de prêt toxique.

III- La gestion des ressources humaines

A- L'augmentation des charges de personnel

Comme le souligne très justement la Chambre Régionale des Comptes, l'augmentation vient principalement de la municipalisation des personnels du camping et la création de nouveaux services (propreté de proximité, mairie annexe, service jeunesse pour accompagner la réforme des rythmes scolaires).

Ainsi, si l'on retranche la somme de 399 908.95 € remboursée en 2014 par le camping à la Commune, les charges de personnel ne représentent plus que 47 % des charges courantes, soit le même niveau qu'en 2009.

La Commune souhaite de plus faire remarquer que le niveau moyen de rémunération des agents est fort raisonnable. Pour preuve, le salaire mensuel net moyen des agents de catégorie C est de 1 450 €, contre 1 634 € pour la Fonction Publique Territoriale.

Cela pondère fortement les avancements d'échelon dont l'évolution est jugée favorable par la Chambre.

Enfin, d'un point de vue prospectif, tous les services nécessaires sont désormais mis en place. Une stabilisation est donc à prévoir pour les années à venir.

B- Le pilotage des ressources humaines

La gestion prévisionnelle des carrières n'est effectivement pas formalisée. Cette situation de fait est à replacer dans le contexte d'une commune qui emploie peu d'agents et qui privilégie la spécialisation des postes. Le suivi en est donc très facilité.

Le service RH prépare chaque année une simulation du montant du chapitre 12 et un point régulier est fait avec le DGS sur la consommation des crédits inscrits au BP.

Des atterrissages budgétaires sont réalisés et le DGS est alerté en cas de dépassement de la prévision, en particulier au niveau des heures supplémentaires.

Une réorganisation des services techniques en 2016, avec le recrutement d'un directeur des services techniques, permettra une planification plus efficiente du travail, notamment au regard des heures supplémentaires.

Il est à noter que contrairement à ce qu'affirme le rapport, l'heure de repos compensateur et le congé du 24 août n'existent pas.

CONCLUSION

La Commune, consciente des enjeux que représente la maîtrise de sa gestion financière et de ses marges de progression en la matière, se félicite toutefois du peu de recommandations qui ont été formulées par la Chambre Régionale des Comptes (4 au total). Elle réaffirme de plus sa volonté de s'engager concrètement en ce sens.

C'est ainsi que concernant les procédures d'attribution de subventions et le seuil de conventionnement de 23 000 € (qui ne concerne qu'une association), il suffira d'une simple régularisation administrative.

Concernant la commande publique, un guide des procédures vient d'être rédigé. Il sera prochainement présenté en conseil municipal. Le service « achats » sera réorganisé dès l'embauche d'un directeur des services techniques. Cette fonction sera ainsi centralisée au sein du CTM.

Concernant les outils de pilotage des ressources humaines et l'harmonisation du temps de travail des agents, un travail de fond est à l'œuvre en interne. De nombreux agents ont d'ores et déjà un temps de travail annualisé (écoles, cantine, camping, bibliothèque). Une remise à plat du temps de travail des agents à 39 heures hebdomadaires sera réalisée en même temps qu'une révision de l'accord de réduction du temps de travail.